



**DÉCISION**  
du - 4 MAR. 2026

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 14 janvier 2026

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 14 janvier 2026, portant sur:

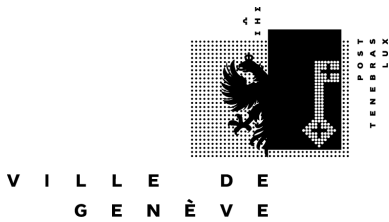
un crédit de 270 300 francs destiné aux études pour la création des Bains du Rhône (mise en oeuvre de l'initiative populaire municipale IN-8 Pour la création des Bains du Rhône )

**est approuvée.**

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1715  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

**Crédit de 270 300 francs destiné aux études pour la création des  
«Bains du Rhône»: mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-8  
(PR-1715)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'acceptation de l'initiative populaire communale 8 (IN-8) par le Conseil municipal le  
14 janvier 2025;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 61 oui contre 16 non

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 300 francs  
destiné aux études pour la création des «Bains du Rhône».

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier  
au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à  
concurrence de 270 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville  
de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la  
dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de  
la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président :

Ahmed Jama